

Messes dans notre Unité pastorale du Saint-Esprit

Directives sanitaires à partir du

6 décembre 2021

Les messes de Noël des :

24 décembre (messe des enfants et familles) à 16h00 à Courtepin

24 décembre à 24h00 (messe de Minuit) à Courtepin

auront lieu avec contrôle du certificat sanitaire et port du masque.

Les participants sans certificat pourront participer à ces messes depuis la salle sous l'église.

Toutes les autres messes de notre UP (Noël (24.12 à 18h00 en allemand / 24.12 à 22h00 à Wallenried / 25.12 à 9h00 à Cressier / 25.12 à 10h30 à Barberêche) Nouvel-An etc... auront lieu sans certificat. (limitation à 50 participants à Courtepin possibilité de suivre la messe depuis la salle une fois le nombre maximum atteint), masque, désinfection et relevé des données obligatoires).

Nous espérons pouvoir ainsi offrir à chacune et à chacun la possibilité de participer aux célébrations de Noël.

L'Equipe pastorale vous souhaite un saint et lumineux Noël.

Extrait du communiqué du Diocèse du 7.12.2021

Certificat sanitaire doublé du port du masque

Suite à la conférence de presse du Conseil fédéral le 3 décembre sur le renforcement des mesures de lutte contre la pandémie et aux décisions cantonales qui en ont découlé, la Cellule diocésaine Covid-19 vous indique les mesures qui s'appliquent à notre diocèse dès ce lundi 6 décembre. Le port du masque est obligatoire à l'intérieur (sauf de très rares exceptions) et la vérification du certificat sanitaire doit se faire pour davantage de type de rencontre.

Toutefois les célébrations religieuses bénéficient toujours d'une limite de 50 personnes sans certificat Covid mais avec port du masque et relevé des données.

Port du masque obligatoire à l'intérieur

Le port du masque sera désormais obligatoire à l'intérieur partout où le certificat Covid l'est aussi, pour toute personne dès 12 ans. Par conséquent **le masque est obligatoire pour toute célébration religieuse, réunion de travail, rencontre pastorale, lieu de travail (si plus d'une personne dans une salle) etc.**